



Renouvellement de titre de séjour

Par **sotih_old**, le **25/08/2007** à **09:55**

je ss en france depuis 2001, j'ai eu mon titre de séjour dans le cadre de vie privée et familiale d'un an renouvelable après mon mariage avec une ressortissante française. quelque mois après j'ai décroché un CDI dans un hopital. un an plus tard mon épouse dépose une demande d'annulation de mariage pour des motifs biensur infondés diffamatoires et surtout abusifs. qand mon titre de séjour arrive à expiration en janvier 2004, j'ai solliciter un renouvellement auprès de la préfecture de ma residence. Comme la procédure judiciaire est engagée, la préfecture m'accordait des titre de séjours de 03 mois renouvelables pendant 03 trimestre, et depuis cela, je n'ai eu aucun suite a mes demande de renouvellement de titre de séjour malgré que le procès n'a pas eu lieux, est ce legale ? merci pour votre compréhension et au plaisir de vous lire.